L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 MARS 1860.

G. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARBY — Editeurs Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN, 17 MARS.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C. E. Forstall, à la Bourse St-Louis — Un nègre cuisinier et cocher. Une propriété dans le Troisième District, rue St-Jean-Baptiste. Une blanchisseuse, repasseuse et couturière, avec ses trois enfants. Maison en briques divisée en quatre locations, au coin des rues St-Claude et Quartier. Propriété au coin des rues Conti et Tréme. Deux maisons dans la rue St-Claude entre Barracks et Quartier, appartenant à la succession de Pierre [illegible].

Par C. E. Forstall, à la Bourse St-Louis — Un lot de terre avec bâtisse dans le 3me District. Un autre lot de terre avec bâtisse, même District. Un jeune nègre créole.

Par N. Vignié, à la Bourse St-Louis — Grande propriété dans la rue du Quartier, Nos 35 et 37. Terrain et maison [illegible] rue Morales. Grande propriété sur le Chemin du Bayou, avant la rue Broad. Habitation dans la paroisse Plaquemine. Jeunes nègres esclaves de valeur. Maison dans la rue Robertson, près St-Louis. Maison [illegible] dans la rue d'Espagne. Un nègre cuisinier.

Par le shérif, à l'Hôtel de Cité — Dix actions de banque, des esclaves créoles de valeur, et une résidence dans le 3me District.

Par F. Fernandez, 114, coin St-Louis et Chartres — Marchandises sèches, chemises, foulards, &c.

Par E. Roger & Co, 45 et 47, Vieille-Levée — Chaussures.

Par Vincent & Co, 26, rue de la Douane — Boîtes de voyage, malles, marchandises sèches, &c.

Par M. Barnett Jr, coin Chartres et St-Louis — Bijoux, &c.

Par O. F. Murphy, au magasin de M. S. Frabel Jr, rue St-Charles — Instruments de chirurgie, coutellerie, &c.

Par S. B. Nyman, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins — Verrerie. A 4 heures et demie sur la Levée, près le marché aux légumes, un nègre cocher.

Par Vincent & Co, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28 rue de la Douane — Devants de chemises.

Par N. Vignié, en autre, vend, aujourd'hui, à la Bourse St-Louis, pour le compte de la succession de Peter [illegible], une grande bâtisse en briques, à deux étages, [illegible] rues Moreau et St-Ferdinand. [illegible]

[illegible]

Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Candidats républicains-noirs.

Le nombre des prétendants à la candidature présidentielle que décernera la convention républicaine de Chicago, augmente à mesure que l'on approche de l'époque où doit se réunir cette assemblée. Les républicains de l'Ohio se sont prononcés, dans leur convention, pour M. Salmon P. Chase, ceux de New-York se sont déclarés pour M. Wm. P. Seward, tandis que la Pennsylvanie a jeté son dévolu sur M. Simon Cameron. Voilà les trois aspirants les plus éminents, mais nous pourrions citer au moins douze autres noms en faveur desquels s'exercent de hautes influences.

M. Seward a sur ses rivaux cet avantage qu'il personnifie pour ainsi dire le républicanisme noir. Les six lettres de son nom valent à eux seuls six pompeux articles du programme. Seward signifie, en effet, avec force points d'exclamation: Mort à l'esclavage! Extermination des propriétaires d'esclaves! Guerre entre le Nord et le Sud! C'est ce qu'y voient ses fervents admirateurs. Néanmoins nous sommes persuadés que si M. Seward atteignait le but où tendent tous ses efforts, il ne serait ni le moins doux ni le moins débonnaire de nos présidents. Le pouvoir transforme les hommes, et tel qui commence dans les rangs de l'opposition, devient un véritable agneau lorsqu'il sent peser sur lui la responsabilité des affaires.

Les conventions du Wisconsin et du Minnesota ont ajouté leurs suffrages à ceux de la convention de New-York en faveur de M. Seward. M. Cameron est l'aspirant le plus considérable [illegible] de la New-Jersey et les autres Etats du centre. La convention de Chicago décernera sans doute la candidature à celui des prétendants qui lui semblera avoir le plus de chances d'être élu par le peuple. Or, Cameron étant beaucoup plus modéré que Seward, obtiendra l'appui des républicains conservateurs qu'effraie la fougue négrophile du sénateur de New-York.

Ne serait-il cependant pas dangereux, au point de vue du succès, d'avoir l'air de transiger avec [illegible] principe? C'est ce que se demandent les meneurs républicains qui sont plongés dans une profonde perplexité. D'un côté le Seward leur plaît, Seward est un principe [illegible] un symbole matériel, un drapeau vivant. Une victoire sous un pareil [illegible] serait une haute signification.

[illegible] Cameron et Seward, les adversaires du [illegible] ont encore, mais leurs sympathies, nous [illegible] sont acquises à ce dernier, et si la convention de Chicago se décidait à porter ses suffrages sur le premier, c'est qu'il croirait nécessaire d'user encore de ménagement vis-à-vis du peuple et de ne pas rompre en visière avec l'esprit conservateur qui anime une partie considérable des républicains noirs.

[illegible] ce qu'au troisième rang. L'Ohio, qui [illegible] l'abandonnera après les premiers scrutins pour donner ses suffrages à M. Seward. Ce dernier est appuyé par les différentes sociétés abolitionnistes de la Nouvelle-Angleterre, qui naturellement mettront tout en œuvre pour faire triompher leur candidat à la convention de Chicago.

Parmi les autres aspirants dont les noms sont prononcés par les journaux républicains nous citerons M. Bates du Missouri, le sénateur W. [illegible], le gouverneur N. P. Banks, M. [illegible] Lincoln de l'Illinois, M. John McLean, [illegible] B. F. Wade, M. Cassius M. Clay, M. John C. Fremont, le candidat de 1856, M. W. L. Dayton et M. John M. Read. Il y a [illegible] bien autre liste est assez longue. Quelques journaux républicains vont même jusqu'à [illegible] M. John Bell du Tennessee, M. John [illegible] de la Virginie, et M. John J. Crittenden du Kentucky, qu'ils ne rangent pas, il est vrai, comme candidats de l'opposition. Ce [illegible] est impossible un candidat de l'opposition serait sans doute heureux de recevoir les suffrages des républicains noirs et même des abolitionnistes, mais ces derniers ne pourraient, sans abdiquer, désigner comme leur candidat un homme qui réprouverait leurs doctrines.

Les quinze des dix-huit Etats libres qui seront [illegible] à la convention de Chicago, les républicains ont l'espérance d'y voir des délégués de [illegible] des cinq Etats à esclaves, savoir: [illegible] Kentucky, la Virginie, le Maryland, le Missouri et le Delaware. S'il en est ainsi, voici les [illegible] correspondant au nombre des sénateurs et [illegible] dans chacun d'eux, que devront [illegible] les différents Etats représentés à Chicago:

Maine, 8. New-Hampshire, 5. Vermont, 5. Massachusetts, 13. Rhode Island, 4. Connecticut, 6. New York, 35. New-Jersey 7. Pennsylvanie, 27. Ohio, 23. Indiana, 13. Illinois, 11. Michigan, 6. Wisconsin, 5. Iowa, 4. Minnesota, 4. Californie, 4. Oregon, 3. Delaware, 3. Maryland, 8. Virginie, 15. Kentucky, 12. Missouri, 9. Total 330.

La majorité absolue sera conséquemment de [illegible]. Un journal républicain pense que la Nouvelle Angleterre donnera, au premier scrutin, la majorité à M. Banks ou à M. Fessenden, tandis que New-York, le Wisconsin, le Minnesota et le Michigan voteront pour M. Seward et lui donneront leurs 50 voix. M. Cameron aura les 27 voix de la Pennsylvanie et une dizaine de voix de quelques autres Etats, ce qui lui fera un total de 39. M. Chase en aura probablement 33 au début, car il est assuré de l'appui de l'Ohio. Restent encore 77 voix [illegible] se disputeront les candidats secondaires.

Il faudra donc, après les premiers scrutins qui [illegible] la force individuelle des divers aspirants, [illegible] les amis de ces derniers transigent. A [illegible] combinaison s'arrêteront-ils? Ils ne le savent [illegible] encore eux-mêmes, et il ne serait pas [illegible] que pour sauver leur parti, ils fussent obligés de sacrifier à la fois MM. Seward, [illegible] et Chase.

Théâtre de l'Opéra. — Ce soir Martha.

La représentation de demain, dimanche, est au bénéfice de M. Butaut, premier grand rôle de la troupe dramatique de ce théâtre. On connaît [illegible] programme attrayant de cette soirée. — Le Lazet et sa famille, charmant drame en cinq actes où la franche gaîté, la verve comique, se [illegible] mêlées aux situations les plus touchantes et les plus dramatiques — puis Si j'étais roi [illegible] vaudeville. Voilà certes un spectacle bien [illegible] attirer la foule si elle ne devait déjà se [illegible] comme sa sympathie au bénéficiaire. M. Butaut est un excellent pensionnaire qui mérite à tous les titres la faveur du public.

On annonce pour lundi la première représentation de Rigoletto. Cet opéra, l'un des meilleurs de Verdi, a été monté avec tout le soin que [illegible] de l'opéra apporte aux ouvrages sérieux qu'elle aborde: ensemble parfait, [illegible] en scène, décors nouveaux, &c. &c.

Théâtre d'Orléans. — Ce soir, la Juive, grand opéra d'Halévy, avec un divertissement au premier et au troisième acte, par les principaux artistes du corps de ballet.

La représentation de demain, dimanche, est au bénéfice de M. Gilbert. Elle se composera d'un drame en trois actes — l'Eclat de rire — d'une pochade en un acte — Roméo et Juliette; — [illegible] intermède de chant: du Pardon de Ploërmel; [illegible] grand intermède de danse, et du second tableau de la Esmeralda.

Bal de la Loge Union No 16. — La Loge Union No 16 donnera, le 12 du mois prochain, anniversaire de la naissance de Henry Clay, un grand bal paré et masqué dans la salle des Odd Fellows. Le comité d'invitation se réunira tous les mercredis dans la soirée, au bureau de la salle de bal. Une annonce insérée aujourd'hui dans l'Abeille renferme tous les renseignements nécessaires à ceux qui voudront se procurer des billets pour eux et leurs familles.

Dépêches Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Suite des nouvelles d'Europe. — Arrivée du steamship Asia. — Défaite des Espagnols au Maroc. — Bill de réforme en Angleterre. — Perte du steamer et 50 victimes. — Grande réduction dans l'armée française. — L'Espagne offre la paix au Maroc.

New-York, 16 mars. — L'Asia, ligne Cunard, cap. Lott, est arrivé dans ce port. Il a quitté Liverpool samedi, 3 du courant. Ses nouvelles ont été devancées par l'arrivée du Circassian à St-John's, qui avait quitté Galway le même jour.

Correspondances et Circulaires.

MARCHÉS.

New-York, 16 mars. — Les cotes d'après les courtiers de Liverpool, sont comme suit:

Fair Orléans 7 3/4. Fair Mobile 7 1/2. Fair Uplands 7. Middling Orléans 6 7/8. Middling Mobile 6 5/8. Middling Upland 6 3/8.

Les circulaires de James Hewitt & Co, annoncent une baisse de 1/8 sur les qualités inférieures pendant la semaine, et de 1/16 sur les qualités supérieures. Middling Orléans à 6 13/16; middling Mobile 6 9/16.

Celles de G. Holt & Co annoncent une baisse de 1/8 à 1/4 sur les qualités au-dessous du middling.

La baisse a eu lieu en conséquence de l'estimation élevée de la récolte américaine; c'est pourquoi le commerce ne s'approvisionne que pour ses besoins immédiats.

Le prix courant de Charles Saunders porte une baisse de 1/16 à 1/8 sur toutes les qualités de coton. Des lettres privées annoncent que le marché est lourd et estiment les ventes de samedi à 5 à 7000 balles.

Liverpool, samedi soir, 3 mars (via Galway). — Il s'est vendu aujourd'hui 6,000 balles de coton. Le marché a fermé avec langueur, à cause des forts arrivages d'Amérique.

Le marché aux céréales est calme.

Londres, samedi soir, 3 mars — Les fonds sont toujours en baisse: ils sont encore tombés de 1/8. Les consolidés au comptant ont fermé de 94 1/2 à 94 5/8.

Les avis commerciaux de l'Inde et de la Chine sont moins favorables.

PARLEMENT ANGLAIS.

Lord John Russell a fait valoir dans la Chambre des Communes le bill de réforme qui a attiré beaucoup d'attention.

Le bill étend l'élection à £10, pour des valeurs à la campagne et à £6 pour celles dans les villes.

Perte du steamer Nimrod.

Le steamer Nimrod, paquebot régulier entre Liverpool et Cork, a fait naufrage pendant son voyage de Liverpool à Cork et tout le personnel à bord, au nombre de 50, a péri. La cause de ce désastre est inconnue.

Guerre du Maroc.

Des avis du Maroc, via Madrid, annoncent qu'un bataillon des troupes espagnoles a été surpris par des troupes marocaines supérieures en nombre et a été défait. L'engagement a eu lieu près de la forteresse Melilla. La perte des Espagnols est de 200 soldats et 50 officiers tués, outre un grand nombre de blessés. Le gouvernement espagnol a offert des conditions de paix au Maroc; ces conditions paraissent néanmoins si exorbitantes, qu'elles ne pourront pas être acceptées.

L'armée Française.

Il est authentiquement annoncé que l'armée française sera réduite à 150,000 hommes.

Affaires d'Italie.

On dit que le prince Lucien a le plus de chances en ce moment d'être nommé roi de Toscane.

Il est aussi annoncé que le Pape menace de nouveau d'excommunier le roi Victor Emmanuel.

Le ministre anglais, à Turin, condamne l'annexion de la Savoie à la France, et se sert de toute son influence auprès du gouvernement sarde pour l'empêcher. On annonce que le Pape a fait connaître son intention de faire quelques concessions aux demandes de la France.

Bourse de Paris.

La Bourse de Paris a clos lourd: le 3 pour 6 a fermé à 67 fr 80c.

CONGRES.

Washington, D. C., 16 mars. — Rien d'important ne s'est traité au Sénat aujourd'hui. La plus grande partie de la journée a été dévolue à l'introduction de bills privés.

Le Sénat, comme session exécutive, a rejeté le traité du Nicaragua.

Le vote suivant a eu lieu: 31 voix contre et 20 pour.

La plus grande partie du temps a été employée dans la chambre des représentants aujourd'hui sur les règlements de la chambre, après quoi elle s'est ajournée à lundi.

Pendant la discussion au Sénat, hier, sur le traité du Nicaragua, l'opposition la plus stricte s'est faite par tous les orateurs, concernant une expédition quelconque de flibustiers.

Chemin de fer du Pacifique.

Washington, 16 mars. — Le comité de la chambre pour le chemin de fer du Pacifique, a adopté une résolution par laquelle il est décidé que des corporations et non le gouvernement devraient entreprendre les chemins de fer, mais qu'il est du devoir du gouvernement de soutenir de telles entreprises au moyen de donations de terres et d'argent. La majorité du comité est en faveur d'un chemin de fer central.

Polygamie dans les territoires.

New-York, 16 mars. — Le correspondant de Washington du Journal of New York, dit qu'une majorité de la chambre est en faveur du bill de Nelson pour l'abolition de la polygamie dans les territoires, laquelle devra être sévèrement punie. Un des juges de l'Utah a donné sa démission, sous prétexte que, ne pouvant, pas plus qu'autres, faire sa propre conscience, il est d'opinion avec le gouverneur qui s'est converti au mormonisme, tandis que les juges sont des gentils.

Exécution de Stephens et Hazlett.

Charleston, 16 mars. — Tous ceux qui étaient impliqués dans la conspiration de Harpers Ferry ont payé de leur vie. Stephens et Hazlett, les deux derniers complices, ont été envoyés à Charlestown, aujourd'hui, à midi, et après avoir été pendus par le bourreau, et ont été lancés dans l'éternité. Tout s'est passé avec calme.

Election du New-Hampshire.

Concord, N. H., 16 mars. — Une élection tenue dans cet Etat pour la nomination du gouverneur et des membres du Sénat et de la Chambre des représentants, le candidat républicain sur le gouverneur a une majorité de 4,170 voix. Les républicains ont une majorité de [illegible] au Sénat et de 85 dans la Chambre des représentants.

Rivières. — St Louis, 16 mars. — Le Mississipi est stationnaire ici. Le fleuve est débarrassé de glace et est navigable jusqu'au Pepin et St Joseph.

Louisville, 16 mars. — L'Ohio baisse et contient 8 pieds 4 pouces d'eau dans le canal et 5 pieds aux chutes.

Exprès pour la Californie.

St Louis, 16 mars. — MM. John Russell & Co, ont contracté un engagement avec le gouvernement, de faire le service d'un exprès, un jour de poste, par la ligne de San Francisco, en 20 jours. Le premier départ aura lieu le 15 avril.

Mort et maladies

St-Louis, 16 mars. — M. Hartwell, secrétaire du territoire de l'Utah, est mort dans cette ville aujourd'hui.

Le gouverneur Bissell, de l'Illinois, est en voie de guérison.

Marchés de New-York.

New York, 16 mars. — Le marché au coton a clos languissant. On a vendu 1,000 balles aujourd'hui. Middling Uplands à 11 et 5,000 barils farine au taux de vente de $5 20 à $5 35 la barrique. Marché lourd. Porc mess, $ 17 35. Café ferme de Porto-Rico à $14 1/4. Le Java à 15 1/2 à la clôture. Mélasses de la Nile Orléans à 48 c. Baleine de 2 à 58.

New York, 16 mars. — Coton languissant. Middling Orléans à 11 5/8. Fret pour Liverpool 5/16. Sucre ferme: les qualités supérieures étaient rares pendant la semaine; elles étaient beaucoup demandées, ainsi que pour les mélasses dont les prix se maintiennent sans changement. Change sur Londres à 8 5/8 et 9 de prime; sur Paris à 5 fr. 16 1/4 à 5 fr. 16 3/4.

New York, 16 mars. — Les actions de la compagnie des steamships du Pacifique sont cotées à $1,83 5/8.

Cincinnati, 16 mars. — Le marché au porc a clos ferme. Le mess est coté à $17 50 — $17 75 et le lard en tierçons à 10 1/4. Farine à 5 50 marché ferme. Mélasses 39 à 40 c. le gallon.

Charleston, 15 mars. — Marché aux cotons calme. Reçu pendant la semaine 9,000 balles contre 900 pour la période correspondante de l'année dernière.

Savannah, 15 mars. — Marché aux cotons ferme. Reçu pendant la semaine 7,000 balles contre 11,000 sur la période correspondante de l'année dernière.

New Hampshire. — Les bulletins reçus jusqu'à présent des différens comtés du New Hampshire, ne laissent aucun doute sur le succès des républicains noirs.

AUX EDITEURS.

VARIÉTÉS.

Messieurs,

Il me suffira sûrement de reproduire en substance l'article 942 des lois et ordonnances de la ville de la Nouvelle Orléans, pour appeler l'attention des commissaires de police sur une infraction qui existe depuis fort longtemps, qui est une véritable nuisance pour le public et un grand préjudice pour les propriétaires des environs.

Je veux parler d'un étalage de voitures de toutes sortes envoyées en réparation à la forge située rue Bourgogne, entre St Louis et Toulouse. Ces véhicules sont rangés les uns à la suite des autres, occupent l'ilet entier, de telle sorte que les demeures voisines deviennent inaccessibles.

L'article 942 auquel je vous réfère, inflige une pénalité de $3 par jour, à tout délinquant, et autorise les officiers de police à faire conduire tout véhicule déposé sur la voie publique, aux épaves du district où il a été trouvé en contravention.

J'aime à croire que les officiers de police préposés à l'exécution des lois municipales, feront maintenant leur devoir.

UN PROPRIETAIRE

A quels moyens n'a-t-on pas eu recours pour enlever les taches du visage, les masques, ou suite de couches, les boutons; rien n'a cependant réussi comme le LAIT ANTEPHELIQUE, dont l'emploi tout puissant date de loin avec Huit à quinze jours suffisent ordinairement pour obtenir un résultat complet. [illegible]

Le véritable se vend chez HENRIQUEZ, J. SYME, et J. WRIGHT. Prix du flacon: une piastre, et 6 flacons pour 5 piastres.

Le charbon en Angleterre. — Le Practical Mechanic's Magazine, revue industrielle anglaise, dit que la Grande Bretagne fournit presque 70 millions de tonnes de charbon de terre par année.

On ne peut se faire une meilleure idée de l'immense commerce de l'Angleterre que par ce fait qu'à Manchester et aux environs de cette ville, on emploie constamment une force de 1,200,000 chevaux vapeur, et que, pour entretenir cette force considérable, on consume 30,000 tonnes de charbon par jour, ou 9,500,000 tonnes par an. Pour le sel, on consume par jour 3,000 tonnes seulement, ou 950,000 par an. Les steamers transatlantiques partant de Liverpool et d'autres ports brûlent 700,000 tonnes de charbon par an, et les mines à gaz en emploient au moins 10,000.

L'exportation du charbon s'élevait pour l'Angleterre, en 1858, à 6,078,000 tonnes.

Magnifique propriété à vendre. — On verra aux annonces d'encan, que M. Vignié doit vendre samedi, 24 du courant, à la Bourse St-Louis, la belle maison de M. B. Rodriguez dans la rue de l'Esplanade, ainsi que d'autres propriétés situées dans la même rue et appartenant à ce dernier.

CHRONIQUE LOCALE.

Première Cour de District. — Ben Benson, qui s'est introduit avec effraction chez M. W. D. Bickerby, rue des Remparts, et que M. Bickerby a poursuivi et arrêté, a été condamné hier à deux ans de travaux forcés.

John Reilly jr., assaut et batterie — cinq piastres d'amende ou une semaine de prison.

Mike Ryan, larcin — trois mois de prison de pénitencier.

Charles Myers, port d'armes — cinq jours de prison.

— Le juge a ordonné une nouvelle audition de cause à Frederick D. Hobbs qui avait été déclaré coupable de larcin.

Henry Nugent, déclaré coupable de vol, a demandé une nouvelle audition de cause par l'entremise de son avocat, M. Saul. Myers. Le tribunal ne s'est pas encore prononcé.

Le Grand Juri n'a pas trouvé lieu à poursuivre John Costello, accusé d'assaut avec intention de tuer.

Recorder Wiltz. — Willy Barnes, h. c. l., a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir battu et frappé Benson Batsera, d'avoir assailli l'officier Ben Patter.

Jim Brown et James Riley, accusés, par l'officier Jos. T. Boffil, d'être suspects et dangereux, ont été condamnés à six mois de work-house.

Poignard et pistolet. — John Lips et un homme qui, dit-on, s'appelle Watch, et demeure à Alger, se sont pris de querelle, hier, à midi, dans le "Bear House" de l'encoignure St-Louis et Bourbon. Ils étaient quelque peu ivres. Watch a tiré un poignard et frappé son adversaire au ventre. La blessure est très grave. Le coupable s'est enfui. L'officier Johnson a fait transporter Lips à l'Hôpital de Charité.

— M. J. G. Hirdes passait, jeudi soir, à dix heures et demie, dans la rue de la Vieille-Levée, entre Hôpital et Quartier, deux individus, Tom Johnson et Charles Burton, qui se trouvaient sur l'autre trottoir, lui ont tiré deux coups de pistolet. M. Hirdes n'a pas été atteint, et, grâce à ses jambes, dont il a fait un bon usage, il a pu échapper à une mort presque certaine. Il déclare qu'après avoir vu la lumière et entendu les détonations, il jeta les yeux vers l'endroit d'où les coups étaient partis; Johnson et Burton étaient les seules personnes qui fussent dans le moment sur le trottoir. Le watchman auquel M. Hirdes s'est adressé après la tentative de meurtre n'a pas voulu arrêter les deux hommes. Le lieutenant de la police du Deuxième District voudra peut-être savoir sur quoi ce refus est basé. Le gardien de la paix publique, le représentant des autorités constituées a probablement raison. Il est si difficile d'avoir tort!

Arrestation. — Jeudi, à quatre heures, John Kenny, domicilié à l'encoignure Douane et Derbigny, passa, en se rendant chez lui, entre deux rangées de balles de coton laissées sur le trottoir de la rue Robertson, entre Douane et Canal, et vit un homme qui allumait tranquillement une allumette sur l'une des balles. L'individu n'avait ni cigare ni pipe. Kenny l'arrêta et le traîna au poste. Trémoin dit s'appeler Michael Owen.

Affaire Rovira. — L'avocat de M. Pascale Rovira s'est présenté hier à la Première Cour de District et a demandé que son client fût renvoyé de la plainte. Il se fonde sur un défaut de forme dans l'acte d'accusation.

Adjudications. — Le contrôleur a adjugé hier les marchés suivants:

Pour paver, en pierres carrées, la rue Natchez, de la rue Tchoupitoulas à la rue des Magasins — à Nicholson & Co, à raison de $1 15 la yarde de superficie; $1 le pied de superficie de curbstones; $1 ceux le pied courant de curbstones; $1 la pied de superficie de pierres de trottoir; $1 15 le pied courant de pierres plattes de trottoir; $1 le pied courant de nouvelles pierres plattes de trottoir.

Pour remblayer la rue Thalie, entre les rues Front et Water — à Chas. A. Esger, à raison de 35 cents la yarde cube.

Question Romaine.

Le Moniteur publie la dépêche suivante que le ministre des affaires étrangères a adressée à l'ambassadeur de France près le Saint Siège:

"Paris, le 12 février 1860.

"Monsieur le duc, je vous ai fait connaître l'impression que nous a causée l'encyclique du Saint Père aux évêques, et je ne vous ai point dissimulé le regret sincère que nous en avons ressenti. Je crois devoir aujourd'hui compléter la circulaire que j'ai adressée aux agents diplomatiques de l'empereur, sous la date du 8 de ce mois, en examinant avec vous les faits récents qui ont amené la situation actuelle dans les Légations, afin d'établir d'où vient le mal et à qui incombent les responsabilités.

"Comment donc ont éclaté les événements de la Romagne et comment les choses en sont-elles venues au point où nous les voyons en ce moment? Est-ce seulement à la dernière guerre qu'il convient de faire remonter l'état des choses dans ce pays? Il n'en va contenté de m'étendre sur des détails présents à l'esprit de quiconque n'est pas entièrement étranger aux affaires de son temps, et bien que l'encyclique nous donne le droit de rappeler le passé et de juger comme de graves puissances l'ont fait dès 1831, le régime politique appliqué aux Légations, je m'abstiendrai de me placer sur ce terrain. Je me bornerai simplement à faire observer que, du jour où les Autrichiens se retirèrent, au moment où la guerre ne pouvait manquer de leur [illegible], nous avons [illegible] après leur départ, étaient certaines et inévitables. Nous avons, au surplus, la conviction que le gouvernement pontifical ne serait fondé, à aucun point de vue, à nous reprocher d'avoir manqué à son égard de sollicitude et de prévoyance.

"Au début de la guerre, fidèle aux obligations qu'imposait à l'empereur le sentiment de la sécurité du Saint Siège avait été prolongée et de ses pouvoirs, en même temps que la France garantirait la neutralité des Etats de l'Eglise, [illegible] les Légations de la guerre. Ils renonçaient à se fortifier de manière à pouvoir de là se porter à la Cour de Vienne. Ils semblaient, en un mot, prendre à tâche de donner [illegible] mettre en jeu les intérêts autrichiens, [illegible] l'ordre dans les Etats du Saint-Père. Les Légations de Ferrare, de Commachio, de Bologne et d'Ancone pouvaient, en outre, servir à [illegible] les intérêts des Etats dans les Légations et les Marches, pendant que la guerre durait, [illegible] Nous voulions [illegible] d'apprécier les circonstances [illegible] impérieuses à ses yeux qui ont déterminé l'Autriche à ne plus continuer son rôle, il nous suffit de dire que le gouvernement de l'empereur a fait tout ce qui dépendait de lui pour les rappeler [illegible]. Aussitôt que les troupes autrichiennes s'éloignèrent, les populations ont profité des conjonctures sans [illegible] de leur part pour se soustraire à l'autorité du Saint Siège et rendus indépendantes. Voilà tout le secret du soulèvement des Romagnes.

"Ce soulèvement, monsieur le duc, ne nous était donc pas imputable à la France, ni autoriser [illegible] de quelque sorte que ce soit la sincérité des [illegible] de sympathie et de bon vouloir que l'empereur avait faites au Saint-Père. Pie IX a l'origine de la guerre. Mais l'empereur tout-il être le plus prochainement possible ses intentions [illegible] qui ont surgi contrairement à ses vœux? Sa Majesté, envisageant comme elle le devait les difficultés de la situation, et jugeant, cependant, que le traité conclu à Villafranca pouvait produire toutes les conséquences qu'elle en attendait, s'il se faisait à la Cour de Rome seconder ses efforts, s'adressait, sous de Dezeunno, au pape, le 14 juillet, pour lui en faire connaître les conditions.

"Dans cet ordre d'idées, l'empereur, Votre Sainteté pour exercer la voie la plus haute influence et faire cesser pour l'avenir toute cause de troubles. Quelle conduite, ou plutôt que, de notre côté, nous trouvions [illegible] un gouvernement laïque nommé par elle, mais entouré d'un conseil formé par l'élection, ou cette province ne pourrait avoir [illegible] Saint-Siège une redevance fixe, et Votre Sainteté aura assuré le repos de ses Etats et pourra se passer de troupes étrangères.

"Je supplie Votre Sainteté d'écouter la voix d'un fils dévoué à l'Eglise, mais qui comprend les nécessités de son époque et qui sait que la force ne suffit pas pour résoudre les questions et aplanir les difficultés.

"Je vois dans la décision de Votre Sainteté ou le germe d'un avenir de paix et de tranquillité, ou bien la continuation d'un état violent et calamiteux."

"Vous savez, monsieur le duc, que ces suggestions ne furent point accueillies. Pendant que les événements se succédaient, multipliaient les difficultés, la cour de Rome persistait à se renfermer dans une abstention uniquement propre à aggraver un état de choses qui déjà ne pouvait plus se concilier avec son indépendance et ses compensations. C'est ainsi qu'on a laissé échapper toutes les circonstances opportunes pour rattacher les Légations au Saint-Siège; c'est ainsi qu'on s'est trouvé en face d'une éventualité que l'empereur a vainement voulu conjurer, et que Sa Majesté s'est trouvée à adresser au Saint Père sa lettre du 31 décembre.

"Et maintenant, je le demande, les choses s'étant passées comme je viens de le rappeler, les conseils que l'on a repoussés étaient-ils donc si étranges? Certes, la sincérité des sentiments dans lesquels ils ont été donnés est, du moins, bien démontrée. Les égards, disons mieux, le dévouement que le gouvernement impérial a montré, en toute occasion, au chef de l'Eglise, sont un des traits dominants de l'histoire des dix années qui viennent de s'écouler. Le clergé de France sait avec quelle bienveillance et avec quelle largeur de vues le gouvernement impérial a toujours pratiqué les lois qui règlent ses rapports avec la cour de Rome. Il sait qu'il a trouvé, lui aussi, dans l'empire un pouvoir réparateur, et que, sous cet appui tutélaire, il a repris dans la société française l'influence et l'autorité qu'elle avait [illegible] lui avaient disputées.

"Ces faits seuls suffiraient pour attester de quelles dispositions le gouvernement impérial était animé à l'égard de la papauté, lors même qu'il ne lui en aurait donné des preuves directes et incessantes. Nous ne contestons point que l'occupation de Rome à l'époque où elle a été entreprise, n'ait pas été dictée par des considérations politiques en même temps que religieuses: mais qui peut nier que le gouvernement de l'empereur n'ait été déterminé à continuer, d'année en année, les sacrifices que cette mesure impose à la France, avant tout par une sollicitude affectueuse et persévérante pour les intérêts du Saint-Siège? Qui ne reconnait pas les ménagements au moyen desquels nous avons atténué ou même prévenu les mouvements que l'occupation de Rome était de nature à entraîner, dans le fond comme dans la forme, pour la souveraineté du Saint Père! Qui peut se refuser à voir dans cet ensemble des faits un témoignage des intentions les plus cordiales et de la volonté la plus formelle, non-seulement de protéger la position personnelle du Saint-Père, mais d'étendre, s'il était possible, son influence morale? C'est à cet ordre d'idées notamment que se rattache le concours prêté par la diplomatie française au Saint-Père, dans toutes les contrées où il y a des intérêts religieux à défendre, et que se relient, dans une large mesure, les expéditions accomplies ou entamées dans les mers de la Chine ou du Japon. Et enfin, monsieur le duc, quelle meilleure preuve à fournir de cette préoccupation constante que la stipulation de Villafranca par laquelle l'empereur, en déférant au Saint-Père la présidence honoraire de la confédération, voulait le placer à la tête de l'Italie régénérée!

"On peut déduire de cet exposé combien le gouvernement impérial eût été heureux et le serait encore, dans les conjonctures présentes, de rencontrer une combinaison capable de diminuer les embarras du Saint-Siège. Mais ici la bon vouloir de la France risque d'échouer contre d'insurmontables difficultés.

"En effet, il ne s'agit pas seulement de rendre les Légations au pape, il faut encore trouver les moyens de les maintenir entre ses mains sans faire succéder une nouvelle occupation à une nouvelle intervention. Les événements ont assez démontré combien cette mesure serait impuissante à remédier au mal. L'opinion de l'Europe est formée sur ce point, et l'occupation, condamnée par les leçons du passé dans les Légations mêmes, est un expédient auquel personne ne pourrait plus songer à recourir, à moins de méconnaître les nécessités qui s'imposent à la sagesse et à la prévoyance de tous les gouvernements. Une telle politique est inadmissible aujourd'hui. L'autorité monarchique ni la majesté de l'Eglise n'aurait rien à y gagner; la religion et la raison se réunissent pour la repousser avec une égale énergie.

"Ainsi donc, monsieur le duc, le moment était bien venu de se préoccuper de combinaisons différentes, lorsque l'empereur en a signalé la nécessité du pape. Les intérêts les plus évidents, les considérations les plus pressantes y convient le Saint-Siège. Un parti plus absolu de se refuser à reconnaître le caractère vrai de l'état de choses actuel ne ferait que l'aggraver de plus en plus et finirait par créer des impossibilités également insurmontables. Au contraire, si le Saint-Siège se décidait enfin à quitter la région religieuse, où la question n'est pas réellement placée, pour revenir sur le terrain des intérêts temporels, seuls engagés dans le débat, peut-être apporterait-il, quoiqu'il soit bien tard, un changement favorable à sa cause. Il permettrait en tout cas au gouvernement de l'empereur de prêter son appui à une politique conciliante et raisonnable.

"Vous êtes autorisé à donner lecture de cette dépêche au cardinal Antonelli, et à lui en laisser copie s'il vous en exprime le désir.

"Agréez, M. le duc, les assurances de ma haute considération.

"Thouvenel."

JAPON.

On écrit de Kanagawa (Japon), le 16 novembre 1859:

"Le grand événement de la semaine est l'incendie qui samedi passé 12 novembre a détruit le palais impérial de Jeddo. Les Japonais ont une politique vraiment admirable. Vous savez que leur grand chagrin du moment c'est l'obligation qui leur est imposée par le traité d'échanger des dollars en itzibones. Ils ont aussitôt profité du sinistre pour se soustraire à cette obligation pendant quelque temps, et avant-hier les gouverneurs de Kanagawa ont adressé aux consuls étrangers une circulaire dans laquelle il est dit que le palais impérial ayant été détruit, il sera impossible de procéder à l'échange des dollars. Le raison est tout aussi bonne qu'elle à la suite d'un incendie des Tuileries, la Banque de France refusait de payer ses billets, ou le Trésor les bons qu'il aurait émis. Soyez bien sûr que les Japonais ne comprennent pas le ridicule de leur logique. Ils en conviendront même avec franchise que leur permet leur caractère, mais ils attendront quinze jours ou trois semaines, pendant lesquelles ils ne feront point de paiements, sous prétexte que la question est pendante. Comme le traité n'impose l'échange des dollars que durant le cours de la première année qui s'écoulera après l'ouverture d'un port, ces trois semaines sont donc une bonne prise sur l'ennemi.

"J'ai parlé dans une de mes dernières lettres de l'inertie active du gouvernement. Vous comprendrez à présent ce que j'ai voulu dire par cette expression, qui a pu d'abord vous surprendre. Vous voyez la conduite qu'il tient à l'occasion de cet incendie. Elle est pleine de finesse sous apparence de bêtise, et comme le dit Boethe dans un vers devenu proverbial: Contre la bêtise les dieux mêmes sont impuissants. Cette inertie du gouvernement japonais est parfaitement calculée; et là, comme dans plusieurs autres circonstances, il montre la résolution de ne point comprendre les choses les plus simples et de traîter toutes les affaires, même les plus urgentes, avec une dépense énorme de tours, de formalités et de cérémonial. Il en résulte des lenteurs qui mettent la patience des consuls étrangers à de rudes épreuves. Mais que peuvent-ils faire? Se fâcher ne servirait absolument à rien. Les gouverneurs écouteront leurs plaintes avec une attention merveilleuse. A leur impatience, ils répondront en passant par la bouche de l'interprète, qui n'apportera le gouverneur qu'avec les marques du plus profond respect, répondra une politesse exquise. Chaque parole sera disputée sans que le gouverneur s'écarte jamais des lois de la plus stricte étiquette. A la fin d'une demi douzaine de séances, tout sera bien expliqué et bien compris. On promettra remède. Mais à peine le remède sera-t-il appliqué qu'un nouveau mal surgira. Encore une fois qu'y faire? On ne peut pas cependant bombarder Jeddo. Les Japonais le savent, ceci est plus que probable: et je doute d'ailleurs que pour le moment ils nous donnent des motifs plausibles de mécontentement.

"Mais le gouvernement japonais n'en a pas moins de défiance contre nous, et il serait fort content de nous voir repartir pour les pays d'où nous sommes venus. Quelle est la cause principale de cette antipathie? Il serait présomptueux d'affirmer quelque chose de positif à cet égard, mais il est permis de faire des conjectures, et voici l'opinion de quelques hommes qui, par leur position et leur long séjour au Japon, sont le mieux en mesure de juger cet étrange pays. Le gouvernement japonais, qui est fort éclairé, aperçoit parfaitement l'état de prospérité dans lequel le Japon a vécu durant les deux derniers siècles. Dans cet intervalle de temps assez long il s'est formé un état intérieur de choses qui peut répondre fort bien aux conditions d'un empire circonscrit et isolé, mais qui, selon toute probabilité, tombera avec les barrières qui ont jusqu'à présent séparé le Japon du reste du monde. Or ce qu'on dit chose est tout à l'avantage du gouvernement lui-même. Il est donc naturel qu'il tâche de le maintenir aussi longtemps que possible en éloignant les causes d'une révolution sérieuse.

"La cause de ce bouleversement tant redouté est l'arrivée des étrangers et leur rendez-vous leur séjour au Japon désagréable, ce n'est tout à fait impossible, est une simple mesure de politique. Une autre raison qui explique, on l'admet la version du gouvernement japonais, à leur égard, c'est la guerre du Japon, dont il semble bien naturelle que nous ne soupçonnions pas [illegible] de la race malaise. Il ne peut pas douter de l'esprit d'entreprise et de domination dont sont animées les nations occidentales. Sa propre histoire lui offre des exemples, et l'Inde, et Siam, et la Chine, lui donnent le spectacle peu encourageant des conséquences que peut avoir le contact avec les étrangers. D'un autre côté, notre manière d'agir est en général trop entreprenante pour [illegible] ne peut pas nous reprocher à son égard une excessive douceur.

"Presque tous les étrangers qui viennent ici se montrent d'une fierté inflexible, beaucoup d'entre eux sont durs et insolents, beaucoup même sont absolument intraitables. Chaque jour amène de nouveaux navires, chaque navire débarque de nouveaux arrivants, chaque arrivant de nouvelles prétentions. Dans le port, il y a des bâtiments de guerre dont les canons reluisent au soleil et qui semblent toujours prêts à vomir la mort et la destruction. Nous sommes en tout à peu près 200 étrangers; mais sur le nombre de 100,000 indigènes; mais nous nous y comportons par moins avec les airs de conquérants. Jamais un Européen ne fera la moindre concession à la paix. Nous nous montrons si bons que nous en sommes redoutés. "Que serez-vous, si dit fort sensément le gouvernement japonais, lorsqu'il y aura ici 50,000 étrangers au lieu de 50? Ces cinquante hommes nous donnent déjà un avant-goût de ce que sera alors." Que ferons-nous? Oui, que ferons-nous? Pauvre Japon, je crois en effet que les plus belles épreuves sont passées pour lui. Dans quelques années, ce pays qui a tout gardé son, chanteront les temps de bonheur et de force où les barbares de l'Occident ne s'approchaient de la terre du Japon qu'en humbles suppliants. Le plus ancien de l'empire, il y a quinze ans, ceux qui jour se trouve séparée, un Japonais qui aurait voulu [illegible] l'ordre de l'empereur [illegible]. Une ville qui est à 5,000 lieues de distance de la patrie. Et puis la guerre! Et puis! Le Japon est en loin, et que vous importe à Paris si sur une ville qui est à 5,000 lieues de distance flotte le drapeau japonais avec sa boule rouge, ou le drapeau de l'Angleterre avec les lions et la licorne? Je ne prétends pas qu'aucune puissance européenne ait des idées de conquête sur le Japon, mais je suis persuadé qu'on se fera fort d'entrer ou de rester ouvert, le gouvernement de Jeddo de nouvelles et plus efficaces concessions. Aussi, je le répète, en vue de ces conflits très-probables, un port franc placé entre des mains françaises, tel que Naga ou une autre île du Japon, serait grand bien à notre commerce et à nos paquebots."

Vitalité du périoste. — M. Ollier, continuant ses expériences sur la vitalité du périoste, vient de montrer que des lambeaux de cette membrane, et même des os tout entiers pris sur des animaux morts depuis un certain temps, peuvent être transportés avec succès sur un animal de même espèce. La vitalité de ces tissus n'étant pas au moment où s'arrête la circulation, et, pourvu qu'ils soient transportés dans un milieu analogue à celui où ils se sont développés, ils peuvent continuer de vivre et de s'accroître jusqu'à une certaine mesure et d'après les lois de leur développement normal. Séparés d'un animal vivant et exposés à l'air, ils peuvent encore servir utilement à la greffe jusqu'au bout de plusieurs heures. Il a pu ainsi transplanter des lambeaux de périoste, conservés pendant plus d'une heure à l'air libre, et les voir produire des ossifications. Des os entiers, fémurs, tibias, radius, transplantés 20, 30 et 60 minutes après la mort, se sont parfaitement greffés. Dans ces diverses expériences, la greffe a été bien réelle, puisqu'au bout de cinq mois les os transplantés étaient adhérents aux tissus, qu'ils étaient recouverts d'une couche osseuse de nouvelle formation, et qu'ils étaient perméables aux injections fournies par les artères. Ces trois caractères ne permettent pas de douter de la vitalité des organes soumis à l'expérience. Non seulement ces os ont résisté à l'absorption, mais ils se sont accrus. L'accroissement s'est fait surtout en épaisseur par l'intermédiaire du périoste, comme dans l'os normal, ainsi que M. Flourens l'a démontré par ses belles expériences sur le développement des os.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova-Orleans.
FALLESSIMENTO.

Faleceu ontem de manhã às 5 horas o Sr. JOZÉ MUNIS, de idade 20 annos, natural da Ilha do Pico (Portugal) e membro da Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia.

Os membros que compoum dita sociedade se reuniraõ em sua sala, esquina das ruas Grandmen e Elysian Fields, esta tarde, às 3 horas em ponto, para assistirem ao enterro do seu defunto irmão.

Por ordem do Sr. Presidente,
ANTHONY SAMBOLA, secretario.
N. O., 17 de março 1860.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nile-Orléans.
Acte d'enterrement.

DÉCÉDÉ, hier à 5 heures du matin, à l'âge de 20 ans, JOZÉ MUNIS, natif du Portugal et membre de la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance.

Les membres de cette société sont priés de se réunir dans leur salle, à l'encoignure Grands-Hommes et Champs-Elysées, cette après-midi, à 3 heures précises, pour assister aux funérailles de leur frère.

Par ordre du président,
ANTHONY SAMBOLA, secrétaire.

L'allusion prophétique de Macaulay au sujet d'un voyageur de la Nouvelle-Zélande debout sur le Pont de Londres et montrant à un ami les ruines de St-Paul, n'est pas plus frappant que le spectacle d'un médecin américain debout à la porte d'un hôpital, tenant à la main une bouteille du Cherry Expectorant de Woodman et montrant avec douleur les chambres vides. "Voyez, ma profession est perdue! Le Cherry Expectorant de Woodman guérit de la toux, du rhume, de toutes les affections pulmonaires."

A vendre partout et par les propriétaires,
WOODMAN & BEMENT,
à l'encoignure Commune et Magasins.
16mars—6f Nile-Orléans.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER. — L'estomac est la source d'une foule de maladies. L'indigestion qui, elle-même, est assez dangereuse, engendre la diarrhée, la dysenterie, le vertige, les palpitations de cœur, la faiblesse, &c., &c. Délivrez-vous-en au plus vite en prenant l'AMER DE HOSTETTER, dont le goût est agréable et fait disparaître le mal aussi sûrement que le soleil fait fondre la neige. Il n'est pas toujours nécessaire de prendre plusieurs bouteilles; une seule opère souvent une guérison radicale.

A vendre par tous les droguistes. 15 mars—6f

ATTENTION.

Le shérif d'Orléans vend aujourd'hui à midi, à l'hôtel de Cité, rue de la Commune, pour le compte d'une faillite, 120 actions de la Banque des Citoyens, 20 actions de la Banque de l'Etat, plusieurs esclaves de valeur et une jolie résidence pour famille, à l'encoignure des rues Amour et Mystérieuse, 3me District. Pour les détails et les conditions. Voir aux annonces.

O. E. Murphy, encanteur appelle l'attention des médecins, des pharmaciens, des bijoutiers et des marchands de coutellerie fine sur la vente qu'il fait ce matin, à 11 heures, au No 64, rue St Charles.

Vincent & Co vendent sans réserve, ce matin, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28, rue de la Douane, des marchandises sèches étrangères et du pays. L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente.

Bottes, souliers et brodequins. — L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de bottes, souliers et brodequins qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 à 47, rue de la Vieille Levée — Conditions libérales à la vente.

Loge Emmanuel No 7,
Sous la juridiction du Suprême Conseil de l'Etat indépendant de la Louisiane.
No 22 RUE ST-CHARLES, au 1er.

Cette loge se réunira LUNDI, 19 mars 1860, à 7 heures et demie pour l'initiation des membres au premier degré.

Les frères de la juridiction sont fraternellement invités. 17 mars—2

LOGIA LIBERAL, No 5, A. O. G. F.

Los HH. que componen esta R. L. se reuniran el martes 20 del corriente, à las 7 de la noche, para tratar de asuntos importantes, y Eleccion de Oficiales, para el proximo trimestre.
Nueva Orleans, 17 de marzo de 1860.
De orden del V. G.
17 ma—3f. JOSE PLANELLAS, S. de M.

J. LASALLE,
(CHARTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION),
Encoignure Vine et Julie,
Nouveau Bassin,

ANNONCE à ses clients et particulièrement aux entrepreneurs, charpentiers et menuisiers, qu'il a constamment en stock bien assorti de bois de cyprès de la meilleure qualité. Il le vendra aux prix les plus raisonnables. Il appelle l'attention sur son moulin à scie qui lui sert à même d'exécuter toutes sortes de commandes au plus court délai.
J. LASALLE.

PORTEFEUILLE PERDU — $20 de récompense. Perdu, hier après-midi, 16 du courant, au Stock Landing, Quatrième District, un portefeuille en maroquin noir, contenant un billet de $150, tiré par John Eitz, à l'ordre de Lucien Buissau, et daté du 24 décembre 1859, à douze mois; un autre billet de $400 tiré par Rose Boulard, à l'ordre de Lucien Buissau, ainsi que d'autres papiers qui n'ont aucune valeur. Le public est prévenu de ne pas négocier ces billets, car le paiement en a été arrêté. La personne qui rapportera le portefeuille et son contenu à M. Lucien Buissau, à deux milles au-dessus de Gretna, en face du Stock Landing, recevra la susdite récompense.

EN débarquement du navire "Cotton Planter," de Bordeaux —
4 barils thon mariné. A vendre par
S. D. GRATIAA & Co,
17 mars No 30, rue Douane.

EN me retirant des affaires, je remercie mes amis de la confiance et du patronage qu'ils m'ont accordés et leur recommande cordialement mes successeurs Chaudet & Dessein, comme méritant toute leur confiance sous tous les rapports. B. TALAMON.

Depuis le 21 février dernier, nous avons formé une société commerciale, sous la raison Chaudet & Desseint, pour continuer les affaires de commission et d'importation, comme successeurs de B. Talamon, dans l'ancien local qu'il occupait rue Royale Nos 147 et 149, entre Toulouse et St-Pierre. L. CHAUDET & F. DESSEINT.
16 mars

ALFRED CHOL,
139......... rue Royale......... 139,
Encoignure Toulouse

ROMANS! ROMANS! ROMANS!

CINQ MILLE ROMANS DIVERS, reçus par le Baden.

ENTRE AUTRES OUVRAGES: [illegible]

EN VENTE, UN ILET ENTIER.

ON offre en vente, de gré à gré, UN ILET DE TERRE borné par les rues Claiborne, Broad, Bellechasse et Baptiste, qui peut être divisé en soixante-huit lots. [illegible]

S'adresser à
C. GUINAULT,
No 21, Passage de la Bourse.

Précepteur! Econome!!

UN français, âgé de 40 ans, licencié de la faculté de droit de Paris, offrant de bonnes références et pouvant justifier d'une capacité satisfaisante, désire trouver soit une place de précepteur dans une famille, soit un emploi d'économe sur une habitation. [illegible]

Gelée et Pâte de Goyave.

REÇU par les derniers arrivages de la Havane, un assortiment de gelée de goyave, en caisses de 6, 8, 1 et 2 livres aux vente à un bon marché.
CUCULLU & OMEZA,
Nos 1, rue St-Louis.

DIVERS en magasin reçu par PEFFERET, ABBY, BLANCHARD — [illegible]

EN débarquement du JUNIATA de Bordeaux — [illegible]
CHAUDET & DESSEINT.

PATTES D'ASPERGE — 10,000 reçues par le Wm. Penn, de Philadelphie, en très bon état, à vendre par T. BACHELIER, 21, rue des Ursulines.

NOIX de Smyrne — 1 tierçon figues de Smyrne. A vendre par S. TURPIN, No 35, Vieille Levée.

RAISINS — 200 caisses raisins Layers et M. R. en boîtes, 1/2 et 1/4. A vendre par S. TURPIN, 35, Vieille Levée.

Demande de domestique.

ON demande à acheter une domestique raisonnable pour maison blanchisseuse, repasseuse et couturière. — On s'adressera le bureau de l'Abeille. [illegible]

Demande.

UN bon ouvrier POSTICHEUR, trouvera un emploi permanent, en s'adressant à [illegible].

A VENDRE.

VIN ROUGE — 20 barriques en dessus de l'ordinaire, bon vin de famille, garanti pur, à vendre, et prix très modérés, s'adresser à
J. CHANTEGREIL,
No 163, rue Royale.

PERDUE.

UNE petite négresse d'environ trois ans, répondant au nom d'ANTOINETTE, s'est égarée ou a été volée hier après-midi. Elle était habillée d'une robe [illegible]. La personne qui la ramènera à la résidence de M. A. Moses, rue Toulouse, No 151, [illegible] recevra une récompense libérale.
8. MOSES.

EN débarquement du navire Juniata, de Bordeaux — [illegible]
BLANCHIN & GIRAUD.

ATTENDU, par le navire Cleopatra, de Marseille — 450 caisses vermouth Noilly Prat & Co. [illegible]
BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille-Levée.

ATTENDU, par le navire Victoria de Bordeaux — [illegible]
BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille-Levée.

ATTENDU, par le navire Ann Washburn et Falmouth de Bordeaux — [illegible]
BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Cotton Planter, arrivé de Bordeaux — [illegible]
X. LAMBERT.

VIN BLANC — 40 caisses, grandes et demi bouteilles, à vendre par
S. PLASSAN, 20, Vieille-Levée.

AMANDES! Amandes! — Amandes d'Ivica à coques tendres. A vendre par
BERNARD TURPIN, 35, rue Vieille-Levée.

ANCIENNE MAISON P. DELCROIX
Grand choix nouveau
DE
PAPIERS PEINTS,
Bordures,
Ciels de lits,
Devant de cheminées,
Décors, &c. &c.

A vendre par HENRY HABERT, 100, rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.
Entreprend la pose du papier.

AVIS
AUX MÉDECINS, PLANTEURS
ET
PROPRIÉTAIRES D'ESCLAVES.

L'HOPITAL DE VILLE, DU Dr. O. ANFOUX, exclusivement pour le traitement de la phtisie, Rue des Champs-Elysées, entre Sabdelle et Joséphine, est maintenant ouvert.

PORC — 200 barils mess, prime et rump. A vendre par G. PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille-Levée.

VIANDE — 40,000 livres épaules, plats côtes et jambons, à vendre par G. PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille-Levée.

MAQUEREAUX — 150 barils gros maquereaux No 3 et de rivage, à vendre par G. PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille-Levée.

FARINE — 800 barils de superfine et d'extra. A vendre par G. PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille-Levée.

POMMES DE TERRE — 100 barils pommes de terre Pink Eyes du Nord, à vendre par G. PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille-Levée.

AMER de Hostetter — 100 caisses, à vendre par E. J. HART & CO., 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

QUININE — 1000 onces, à vendre par E. J. HART & CO., Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES blanc de baleine — 200 caisses, à vendre par E. J. HART & CO., 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

PLOMB de chasse — 400 barils, à vendre par E. J. HART & Co., 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

SCHNAPPS de Wolfe — [illegible] E. J. HART & CO., 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

GRAND BAL DES CHASSEURS A PIED A L'OPÉRA.
LUNDI, 19 MARS 1860.

LES Messieurs qui n'ont pu encore se procurer des billets de ce bal peuvent s'adresser, tant aux membres des divers comités qu'à
S. F. DE GRUY, secrétaire, No 66, rue Royale.
Bureau E. BOUNY, notaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
Nile-Orléans, 16 mars 1860.

AVIS est par les présentes donné, que l'élection annuelle des directeurs aura lieu au bureau de la compagnie, le lundi 2 avril prochain, de 10 heures A. M. à 1 heures P. M. Conformément à une résolution de la direction, les détenteurs de scrip, sont notifiés que le papier est appelés à voter sur l'opportunité de porter le capital de la compagnie à un million de piastres.
GUS LESASSIER, Secrétaire.

Secours aux Orphelines!

UNE grande FOIRE sera ouverte lundi, 9 avril, au 3me District Exchange, vis-à-vis la place Washington, et le produit de la vente sera affecté à l'Ouvroir de l'Immaculée Conception, au coin des rues Amour et Elmire, qui a à sa charge 70 orphelines. Les offrandes, même les plus légères, seront reçues avec reconnaissance.

LES soussignés ont formé une société sous la raison A. Sturzenegger & Cie, pour s'occuper de l'importation de marchandises manufacturées d'Europe.
A. STURZENEGGER.
C. O. TEICHERT.

A procuration donnée à M. Ygnacio F. Oropeza, par le soussigné, par acte devant Felix Pefey, notaire public, est, d'aujourd'hui annulé.
Nile Orléans, 12 mars 1860.
EDWARD J. NATTES, 28, Vieille Levée.

Avis.

LE public est informé que le 20 du courant, j'ai adressé, par l'entremise d'un ami, M. Edward J. Nattes, No 28, rue de la Vieille-Levée, une lettre dans laquelle REFUSAIS de me charger plus longtemps de sa procuration.
IGNACIO F. OROPEZA.

AVIS.

LA société existant en cette ville sous la raison DUGUY, SAULET & CO, est dissoute d'un commun accord. Toutes personnes qui doivent à la dite société sont priées de régler leurs comptes avec ALFRED SAULET, chargé de la liquidation, et qui continue les affaires de la société en son propre nom et pour son compte.
Nile-Orléans, le 12 mars 1860.
F. E. DUGUY.
A. SAULET.

Succession de John McDonogh.

LES personnes qui ont acheté, le 17 mars 1859, des propriétés situées dans le Deuxième et le Troisième District, et appartenant à la VILLE DE BALTIMORE, sont avertis que les billets (pour le premier paiement) échéant le 17 mars 1860, ont été déposés à la BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, où ils doivent être payés.
Wm. S. PETERKIN,
Agent de Baltimore dans la succession McDonogh.

Maison Seeuws & Dumont.
58, ancien 70, rue Royale.
ENTRE BIENVILLE ET CONTI

NOUS venons de recevoir un bel assortiment de marchandises de printemps, telles que:

Robes de barège à volants, unies et façonnées.
Robes de mousselines, organdi et grenadine.
Robes de piqué et brodées pour enfants.
Un grand assortiment de guipure anglaise, cols, pèlerines, parures et coiffures; volants de guipure et Chantilly.
Plumes en dentelles et châles garnis de volants. Mantelets et pointes garnies.
Un assortiment complet de chapeaux de paille, rubans, fleurs, plumes, &c. Lingerie pour dames et beaucoup d'autres articles de printemps — toutes ces marchandises ont été choisies par Mme Dumont elle-même dans les premières maisons de Paris.
15 mars—12f SEEUWS & DUMONT.

LES soussignés ont formé, à partir de ce jour, une société sous la raison commerciale de TAMBOURY, OLIVARI & Co, pour le commerce en général et l'importation des VINS, COGNAC, LIQUEURS, &c., au No 87, rue Royale, entre St Louis et Conti.
Nile-Orléans, ce 15 mars 1860.
A. TAMBOURY.
T. OLIVARI.
E. DEFFEZ.

A. TAMBOURY. T. OLIVARI. E. DEFFEZ.
TAMBOURY, OLIVARI & CO,
Marchands commissionnaires en général,
IMPORTATEURS DE —
Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.
Dépôt de Château de Pontets, Laffite, Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.
No 87, rue Royale,
Entre Conti et St Louis
NOUVELLE-ORLEANS.

LA société existant jusqu'à ce jour en cette ville sous la raison sociale de JACOB & DUSSUMIER est dissoute ce jour de consentement mutuel. La liquidation sera faite par MM. Dussumier & Fazende, leurs successeurs.
Nile-Orléans, le 15 mars 1860.
F. JACOB.
E. DUSSUMIER.

En me retirant des affaires, je prends l'occasion de remercier mes amis et le public en général du bienveillant patronage dont ils m'ont favorisé, et les prie de vouloir bien le continuer à mes successeurs, MM. Dussumier & Fazende.
F. JACOB.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison de DUSSUMIER & FAZENDE, et continuent le même genre d'affaires (Groceries et Commission) que l'ancienne maison, au même magasin, encoignure Vieille-Levée et Conti.
Nile-Orléans, le 15 mars 1860.
E. DUSSUMIER.
G. FAZENDE.

A VENDRE — 100 cases boîtes champignons de Paris, 200 boîtes bottes d'asperges. [illegible]
B. RENAUD, coin Royale et St-Louis.

EN débarquement du navire Juniata venant de Bordeaux: — 40 barriques de vin pour familles; 12 barriques de vin Margaux; [illegible]
A vendre par E. DECHAMPS, 21, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux: — 40 barriques de vin pour familles; 4 barriques de vin supérieur. A vendre par E. DECHAMPS, 21, rue St-Louis.

EN magasin et à vendre par E. Dechamps — 10 lits de [illegible]
E. DECHAMPS, 21, rue St-Louis.

MAISON BINOCHE.
L. BRETON, successeur,
30, rue de Chartres, encoignure Douane

A l'honneur d'informer les dames qu'il vient de recevoir le complément de ses marchandises de printemps consistant principalement en Robes Grenadines, Barèges, Organdis, Chapeaux de paille, Jupons, Coiffures, Dentelles, Parures, Mantelets, Eventails, qu'il vendra aux prix les plus modérés.

A aussi un magnifique assortiment de SOIERIES DE PRINTEMPS AU PRIX COUTANT.

Grand magasin de modes
DU SUD.
Aux prix de New-York.
S. G. FABIO,
Rue de Chartres, encoignure Hôpital,

ANNONCE respectueusement à sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne qu'il a reçu de New York, par les steamships Empire City, Cahawba et De Soto, un grand et superbe assortiment de chapeaux de paille, de printemps et d'été, comprenant: CHAPEAUX DE PAILLE DE ITALIE, CHAPEAUX DE PAILLE D'ANGLAISE, BLANCHE ET GRISE, CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE, CHAPEAUX DE PAILLE DE RIZ ET A JOUR, CHAPEAUX EN CRIN, CREPE ET DENTELLE.

Un grand assortiment de chapeaux de paille pour demoiselles et garçons.

Un grand choix de rubans et mantelets de dentelle noire.

Il vendra toutes ces marchandises aux prix de New-York. L'attention des marchands de la campagne et surtout des dames et des messieurs est appelée sur son assortiment.

Toutes les commandes seront remplies promptement et à satisfaction.

Il sera fait aux acheteurs, au comptant, un escompte de 10 pour cent sur le prix de New-York.
S. G. FABIO, rue de Chartres, encoig. Hôpital, N. O.

MADAME THIERRY,
au coin du chemin du Bayou et Derbigny — Vis-à-vis dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines provenant des commandes de bouquets pour mariages et fêtes, expédiées pour la campagne. Vendra un superbe assortiment de rosiers, dahlias, jasmins, arbustes, à des prix réduits. [illegible]

Nouveau magasin de groceries.
CAMILLE LACOSTE

A l'honneur de faire savoir au public et à ses amis qu'il ouvrira un magasin de groceries, vins et liqueurs, le 2 avril prochain, à l'encoignure des rues Royale et Dumaine.

On trouvera constamment chez lui en fait de groceries, conserves, vins et liqueurs, un assortiment aussi varié que bien choisi. 10 mars—30

JAMES M. PUTNAM
Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM.
Facteur de Coton et de Sucre,
EXPEDITEUR ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

DIVERS — En magasin et à vendre par les soussignés: 450 paniers huile Plagniol, de 24 et 12 onces; 40 caisses prunes à l'eau-de-vie; 200 do vermouth Noilly Prat & Co; 75 do olives; 50 do capres; 170 do savon français; 1500 dames-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons; 40 barriques vin de Bordeaux pour familles; 200 caisses vin de choix; 100 quarts et huitièmes eau-de-vie, très et avec preuve de Victor Bilts.
PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

HUILES! Macaroni! Vermicelle &c. — [illegible]
PIAGGIO & VIOSCA jr, 30 rue Conti.

MARBRE! Marbre! — 200 plaques marbre blanc d'Italie. [illegible]
PIAGGIO & VIOSCA jr, 30 rue Conti.

CONFITURES des Shakers (Shakers preserves). [illegible]
BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée.

WHISKEY Magoffin — 40 barils whiskey magoffin, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux:
7 demi pipes cognac brandy wine; 35 quarts do; 35 huitièmes do; 25 quarts cognac Nartigue & Bigourdan; 47 huitièmes do; 31 barriques vin rouge Pauillac premier cru; 15 do Château Margaux; 3 do Léoville; 50 do St-Estèphe; 37 do Royat Canon; 10 do St-Emilion; 60 do Côtes de Bourg; 61 do St-Julien; 12 do St-Emilion 1er cru; 47 do St-Laurent; 47 do vin blanc Haut-Sauterne; 100 caisses de 12 bouteilles vin Château Bernons; [illegible]
A vendre par A. CARRIERE & Co., 37, rue Vieille Levée.

AUX CONFISEURS, Distillateurs et Pharmaciens — 300 livres essence de Bergamotte; 150 do Limon; 150 do Portugal; 100 onces essence de rose; 150 do géranium; 50 barils gomme arabique; 50 caisses do 1er choix; 100 livres opium; 100 sacs graines de lin; 100 barils graines des Canaries; 50 barils amandes avec coques, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA jr, 30 rue Conti.

TABAC — 200 balles Vuelta de Abajo, capas et tripas, à vendre par L. PRICE & CO, 51, Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux — 40 caisses cerises à l'eau-de-vie; 50 caisses fruits au jus, à vendre par PAUL JUGE & FASSY.

VINAIGRE de vin blanc — 25 barils à vendre par A. CARRIERE & Co.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Département des Travaux hydrauliques,
9 mars 1860.

UN dividende de CINQ PIASTRES par action a été déclaré par la direction, payable ici le 1er avril prochain et aux actionnaires de New York, chez M. R. W. Montgomery à New York, le 15 du même mois.
R. E. PERCY, Secrétaire.

Par les navires Crimea et P. Flood, arrivant de France.

Reçu par le soussigné (ancienne maison H. Bourrabel) — Articles de droguerie, produits chimiques, médicaments spéciaux, etc., parmi lesquels — Vératrine, 180 flacons; Sesquichlor de fer; Valérianate de quinine, &c.; Extrait d'ipéca, &c.; Pâte de Regnauld; Capsules de Raquin; Poudre de Roger, etc.; Eau de laurier cerise, &c.; Eau de tilleul; Esprit de Cochléaria; Alcoolat de caféier, &c.; Sirop de fleurs de pêcher; Feuilles de patchouly; do de frêne; Rôses rouges; Onguent populeum; Oreille en pâte, &c., &c.; Cornues appareils en verre.
8. JOURDAN.

POMMES DE TERRE — 100 barils pink eyes, Goodrich, rouges et Mechanics, en magasin et en débarquement.
Oignons — 200 barils oignons rouges et blancs de première qualité, en débarquement et en magasin.
Fruits secs — 200 balles pommes et pêches nouvelles.
Fèves — 100 barils petites fèves blanches, en magasin et à vendre par CUCULLU & JULIAN, No 80 (ancien No 14) rue Poydras.

Avis aux Distillateurs.

EN débarquement du navire Janetta, de Bordeaux — 40 caisses contenant chacune: 25 paniers petits lilas et blanches d'Alecta; 50 paniers de 100 bouteilles chaque, vin blanc, forme anglaise, à vendre par J. N. CURIEN, 29, rue Toulouse.

Dix piastres de Récompense.

Egaré mercredi 7 mars, de la rue Gravier, un jeune Chien d'arrêt, couleur blanc et gris, ayant une coupure à une des oreilles, qui répond au nom [illegible]. La dite récompense sera donnée à qui le ramènera à l'Henry House, encoignure des rues Common et Levée.

P. CUSACHS FRERE & Co.
Encoignure Royale et St Philippe,

ONT toujours en magasin un grand assortiment de bouchons qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses — [illegible]

Société.

LES soussignées ont aujourd'hui formé entre elles une société pour l'exploitation d'un magasin de modes et d'articles pour dames, sous la raison sociale de SEEUWS & DUMONT. Le siège de la société sera pour le présent au No 58, rue Royale.
Nile-Orléans, 11 mars 1860.
SOPHIE SEEUWS.
MARIE DUMONT.

Dissolution de société.

LA société existant jusqu'ici entre les soussignés sous la raison de LAUVE & McCALL est dissoute au jourd'hui d'un commun accord.

Le règlement des affaires se fera au bureau No 17, rue Carondelet, par les deux associés, dont l'un ou l'autre se servira du nom de la raison pour la liquidation seulement.
OMER LAUVE.
E. JONES McCALL.
Nile-Orléans, 11 février 1860.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour les affaires de commission en général, sous la raison de LAUVE & LEBLANC.

Tout ce qui leur sera confié sera fait promptement et fidèlement, à leur bureau, No 11 rue Toulouse.
OMER LAUVE,
(De l'ancienne maison Lauve & McCall)
ALCIDE LEBLANC.
Nile-Orléans, 14 février 1860.

ENTREPOT DE TAPIS,
RUE DE CHARTRES, NO 19.

LE soussigné ont reçu dernièrement et ont en magasin: des rouleaux de tapis 4/4, 5/4 et 6/4 blanches, à carreaux et de fantaisie.
Un grand assortiment de toute espèce de tapis;
Toiles cirées de toutes largeurs et qualités;
Abat jour, couvertures de tables et de pianos;
Toile et drugget pour dessous de table;
Paillassons de cocos, devant de cheminée, &c.
Nous offrons tous ces articles aux plus bas prix du marché.
12 mars A. BROUSSEAU & CO.

TURCOTTE & BLANCAND
(Successeurs de A. Pepin & Co.)
MAISON ROUGE,
ENTRE LES DEUX MARCHES.
Le plus près du marché aux viandes, et le magasin JACKSON, Enc. Condé & Ste Anne

ANNONCENT à leurs clients et au public qu'ils font en ce moment l'ouverture d'un immense stock de marchandises de printemps et d'été, qu'ils vendront à des prix extrêmement réduits: [illegible]

Un magnifique assortiment de pointes et mantelets dentelle; [illegible]

— AUSSI —
Un assortiment considérable de marchandises pour habitations, toujours conservé. [illegible]
TURCOTTE & BLANCAND.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Vor. Hébert & Co.
149 Rue de Chartres.

Par le steamer de Soto —
France et Sardaigne, Guerre d'Italie en 1859 illustré de 285 gravures d'après les croquis et dessins tirés de l'album de l'Empereur.
Le Bon Jardinier pour 1860.
Béranger complet, chansons, musique, biographie et correspondance.

Brochures politiques et d'actualité
Le Pape et les Romagnes, Napoléon III et Pie IX, La France et le Pape, la France et le Congrès, Napoléon III et le Clergé, la Papauté Temporelle, Lettre d'un journaliste catholique à Monseigneur l'Evêque d'Orléans, le Pape et le Parti catholique, Mgr de l'Evêque de Parme devant l'Europe, Projet de solution de la question romaine, Une Solution, etc.

Divers ouvrages brochés
Enigmes des rues de Paris, les Hommes de lettres, le Spiritualisme en Economie Politique, les Esclaves orientales, les mémoires d'Aulnoy, Notions populaires et agriculture, économie politique, l'Esprit dans l'histoire, Recherches sur les noms historiques, Etudes et Voyages, les Mères des Pères, les Femmes. Brochures diverses illustrées.
Nouveau plan de Paris jusqu'aux fortifications
16mars

JAMBONS
FLEUR DE LYS

QUALITÉ EXTRA, PASSÉS AU SUCRE.
A vendre par
A. CASSARD & CO.,
Seuls Agents.
No 39, rue Tchoupitoulas.

CHARLES,
Fabricant de cloture en bois de cyprès.
No 176.....RUE VILLERE......No 176.
Entre Ste-Anne et Dumaine.
des prix sont beaucoup plus réduits que partout ailleurs.

COGNAC — 10 quarts, Ostlenburg 1859
do do do 1858
15 colis bouchons fins en sacs fr. damesjeannes, bouteilles et ½ bouteilles
25 caisses 12 pots prunes petit format bouchées en verre
25 " 12 " grand
En débarquement du navire Juniata de Bordeaux et à vendre par V. & E. MAIGNAN,
No 17, rue St-Louis.

EN magasin et à vendre par le soussigné —
300 futailles cognac en ¼ et ⅛ de pipes sous les scellés de la douane, des marques suivantes: Oldenbourg 1850 et 1855, Larronde 1825, Le G. Lauyer 1855 et 1850, Gautier frère 1853, 1849 et 1851, Otard Dupuy & Co, vieux cognac
30 caisses 12 pots prunes d'Ente bouc. en verre formes lis
[illegible]
V. & E. MAIGNAN, 17, rue St-Louis

LA Société existant en cette ville, entre Emile BEL et Chs DE MONHABERT, sous la raison E. Bel & Co, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. M. Chs de Monhabert continue pour son propre compte le même genre d'affaires et reste seul chargé de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1860.
EMILE BEL.
CHS DE MONHABERT.

SIROPS — Sirops de framboise, groseille, fraise, cassis, fabriqués avec des jus de fruits récemment importés de France, sirops de vanille, d'orange, d'orgeat, de limon, d'ananas, etc, recommandés pour la saison d'été, A vendre par HENRY VALETON,
13 mars 27, 29 et 31, Bienville

CREME DE CASCARILLE
Pour la Ville et le Théâtre,
PRÉPARÉE EXCLUSIVEMENT
De coquilles d'oeufs calcinées.
Inventée par C. HOULBERT,
A PARIS.

CE blanc est infiniment supérieur à tous les autres Blancs liquides, par sa parfaite imitation de la nature, par sa fixité et son entière innocuité sur la peau. Il remédie de la manière la plus efficace à toutes les affections éruptives qui se manifestent sur le visage. Ses qualités, depuis longtemps appréciées, ont rangé cette préparation au rang de celles que la mode ne saurait délaisser.

On peut se le procurer chez les principaux pharmaciens et spécialement chez
ED. GUILLOT.
No 146, rue Royale
PRIX DU FLACON, 50 cts.

EN débarquement du navire Coton Planter, de Bordeaux:
40 caisses fruits au jus Lafaurie, 3 pêches, 4 abricots, 2 prunes, 3 poires, 1 cerises,
60 caisses cerises à l'eau-de-vie.
A vendre par BRULATOUR & Co,
10mars 35 (ancien 26), Vieille Levée

EN débarquement du navire Fenwella Floods, du Havre:
150 paniers vin de Champagne, marque Jos Perrier.
A vendre par BRULATOUR & Co,
35 (ancien 26), Vieille Levée

DE LA CÉLÈBRE FONDERIE.
"Stacker" — Tennessee.

LE soussigné ayant toujours en main un assortiment complet de chaudières à sucre, grilles pour les fourneaux, les vendra comme suit:
[illegible]
Les grilles à 4 cts. la livre, et de toutes les dimensions de la grandeur et la forme, à 3 0 et 25 cts. chaque.
F. LAVILLEBEUVE, Marchand-Commissionnaire, rue de l'Union.

RAISINS — 500 colis raisins M. R. et Layers, à vendre, pour clore des consignations par
S. PLASSAN, 20, Vieille-Levée

AVIS.
POYDRAS MARKET
RED STORE!
Grand sacrifice!!
Grand sacrifice!!
EN VENTE CHEZ
MACOU FRERES & Co
Encoignure Poydras et Baronne.

6000 yardes BAREGE ANGLAIS, BIEN ASSORTIS, à 15 cents.
AUSSI
500 ROBES ORGANDI-MOUSSELINE, double jupe, garantis bon teint, à $3 50.
ÉGALEMENT
Un magnifique assortiment de marchandises de saison, reçues directement de France, d'Angleterre et du Nord, qui seront vendues aux plus bas prix.

DRY GOODS.
PRIX D'ENCAN.
R. CLAGUE,
Rue Ste-Anne, 103, entre Bourbon et Dauphine

Coton blanc sans apprêt, par pièce	6 1/2 cents
Indiennes bon teint	8 et 10
Jaconas français	10
Organdis bon teint,	18
Do satinés Louis XV	25
Barège anglais extra	14
Mousselines à carreaux pour robes	15
Serviettes par fil	$1 50
Malakoffs, 17 cercles par robes	$1 25

PIANOS!

Les soussignés invitent respectueusement le public à venir visiter leur
Magnifique assortiment de PIANOS
GRANDS PIANOS DE CONCERT,
PIANOS DEMI QUEUE,
OBLIQUES,
PICOLOS.

Ces instruments sont garantis sous tous les rapports et seront vendus à des prix exceptionnels.
SOURDES & CHASSAIGNAC, 70, rue de Chartres.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

LE Conseil d'administration dans sa séance extraordinaire du 22 février dernier. A résolu que pour compléter le capital nécessaire à la construction d'un nouvel asile, il serait fait une émission de 1500 actions de $10 chacune, payables en trois paiements, un tiers à l'acte, un tiers à [illegible]. En conséquence de cette résolution, messieurs les sociétaires et la population française de la Nouvelle-Orléans sont informés que des listes de souscription sont ouvertes et sont déposées chez les personnes ci-dessous désignées, où l'on pourra prendre connaissance des conditions de la souscription et inscrire leur nom chez:

MM O Bienvenu, président, rue Ste-Anne 49;
S F Delmaire, vice-président, rue Royale 49;
A Giraud, trésorier, rue Vieille Levée 44;
F Lacroix, administrateur, rue Toulouse 12;
E Dechamps, do rue St-Louis 21;
J A Merle, do do Conti 18;
N Oalleiu, do do Chartres 94;
J Leblanc do do Vieille Levée et Toulouse;
J J Bonnafé, do do Levée, 11 Bas-Dist;
E Masquier, do do Poydras et Circus;
H Guibernau, do do Circus;
D Blanchard, do do Bourbon et Douane
Ces listes seront closes le 31 mars prochain.
Par ordre du Président
F. PICARD, Secrétaire

FREDERIC AVET,
(Ci-devant de la maison Avet Bros)
Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,
RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 50,
entre Conti et Bienville.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société, sous la raison de F. GALENNIE & CO pour le commerce des produits de l'Ouest.
F. GALENNIE.
E. J. DUREL

F. Galennié & Cie.
Marchands de produits de l'Ouest,
Porc, Bœuf, Bacon, Jambons, Graisse, Farine, Whiskey, &c.
No 11, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

LA société existant entre les soussignés sous la raison de commerce A. Sturzenegger & Eternod est dissoute de ce jour par consentement mutuel.

La liquidation sera opérée par les deux associés avec le concours de MM. C. Tschirner, Fepinet et A. Piaget, revêtus à cet effet d'une procuration annexée.
ALFRED STURZENEGGER,
JACQUES ETERNOD.

NOUS référant à ce qui précède, nous donnons avis que nous avons formé une société sous la raison ETERNOD & PIAGET.
JACQUES ETERNOD,
ALEXANDRE PIAGET.

Colomes & Billman,
Successeurs de Boudro,
Au lac Pontchartrain.

Annoncent à leurs amis et au public qu'ils feront l'ouverture de ce RESTAURANT qu'ils ont complètement réparé, le DIMANCHE PROCHAIN. Il ne tiennent rien de négligé pour maintenir l'ancienne réputation de l'établissement et conserver la vogue dont il a toujours joui. [illegible]

BITTERS DES ARABES.

CETTE agréable boisson dont les propriétés hygiéniques sont reconnues, est souveraine dans les maux d'estomac et de digestion. [illegible]

BELLANGER & Co.,
Encoignure Royale et Orléans.

LA maison BELLANGER & Co a l'honneur de prévenir le public et ses clients en général que, par suite d'arrangements pris avec la nouvelle maison E. AYNAUD & Co, elle continuera le même genre d'affaires, et qu'elle a à sa disposition un magnifique assortiment de VINS FINS, LIQUEURS EXTRA, &c. &c.

Cette maison se recommande au bienveillant patronage qu'a bien voulu lui accorder jusqu'ici le public. [illegible] Le Salon de Punch se tiendra, comme par le passé, rue d'Orléans, à côté de l'ancienne maison Bellanger & Co.

Les personnes qui ont des réclamations à faire à la maison Bellanger & Co sont priées de se présenter le plus tôt possible, ainsi que toutes celles qui doivent à la maison.

J. AUGE,
Rue de Chartres, 63, enc. Bienville.

VIENT de recevoir par le steamship Moses Taylor de New-York, un assortiment de petits articles, comprenant [illegible]

GRAISSE — 60 barils et tierçons graisse prime, 100 barillets do.
A vendre par G. PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille-Levée.

LAIT ANTEPHELIQUE

Seul dont les effets soient incontestables. Pour les taches, plus de taches de Rousseur, régénération de la peau et du teint, par le seul et véritable LAIT ANTEPHELIQUE de chez Henriquez.

AVIS.

Le Lait Antéphélique n'est pas seulement un spécifique infaillible contre les taches de rousseur et celles provenant de grossesse, mais il guérit aussi [illegible]

F. P. DUCONGE.
Nouvelle-Orléans, & rue de Chartres.
JAMES SYME, 184 Canal.
J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.
F. F. HENRIQUEZ, Esplanade et Remparts.

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pharmacie française.

EN plus de tous les médicaments patentés français, on trouvera aussi toutes les spécialités contre les maladies secrètes et les maladies de la peau. La guérison est sûre et le traitement facile et peu coûteux.
Encoignure Orléans et Bourbon

AVIS.

J. B. EVEQUIN, Pharmacien Chimiste, à l'honneur d'informer Messieurs les PLANTEURS DE LA LOUISIANE, les Docteurs Médecins de la ville et de la campagne et le public en général que la PHARMACIE qu'il vient de fonder à la Nouvelle Orléans, RUE ST-PIERRE 66, entre Royale et Bourbon, est maintenant ouverte. [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, chirurgien dentiste, No 162 rue Royale, entre St Pierre et Toulouse, continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et des personnes qui ont employé des dentistes inexpérimentés. [illegible] Consultations en français, espagnol et anglais.

LE Dr. L. DUPERRON, dentiste, rue Royale, No 50, près de l'encoignure Bienville, pour être avantageusement consulté depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, pour toutes les maladies dentaires. Sa longue expérience le met à même de satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Il fait les pièces artificielles et redresse les dents des jeunes personnes d'après les procédés les plus nouveaux.

GENIEVRE Club House — 150 caisses à vendre par E. J. HART & Co.

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $ 35
Tous les perfectionnements!
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!

Voici ce qui la rend supérieure aux autres pour les familles et les tailleurs:
1 — Elle est d'une exactitude et d'une force remarquables. Elle peut faire QUATRE MILLE POINTS à la minute et des POINTS PARFAITS.
2 — Elle ne manque pas de faire le point et fonctionne sans bruit.
3 — Elle est merveilleuse, simple et l'on apprend facilement à la faire fonctionner.
4 — Il est impossible de se tromper en arrangeant les aiguilles.
5 — Elle coud parfaitement et n'offre pas les difficultés qu'offrent les autres machines.
6 — Enfin, et ce n'est pas ce qu'il a de moins important, le prix (trente-cinq piastres) est au-dessous de celui de toutes les autres bonnes machines et la met à la portée de tout le monde.

On garantit que les acheteurs en seront satisfaits sous tous les rapports. Ils pourront la rendre si, après l'avoir essayée, ils découvrent qu'elle n'est pas ce que nous avons dit qu'elle était.
DAVIS BROTHERS, Agents,
No 91, rue du Camp.

J. LEVOIS & Co.

Nous avons l'honneur de donner avis aux dames que nous avons mis en vente un nouvel envoi de
Hautes nouveautés de Printemps.
Organdis,
Barèges,
Gazes, etc.
Soit en robes à petits volants,
Soit à la yarde.
Un très grand choix de broderies et lingerie françaises, telles que
Chemises en batiste brodées et garnies de valenciennes.
Peignoirs et demi peignoirs
Jupes et sous-jupes d'été
J. Levois & Co.
Encoignure Canal et Bourbon

Grande occasion, prix réduits.
Soieries de Printemps.

A partir de lundi 12 mars, nous vendrons avec une grande réduction de prix environ 100 robes soieries de Lyon, nouveautés de printemps [illegible]
J. Levois & Co,
Encoignure Canal et Bourbon

Barège anglais......Barège anglais.
DANZIGER,
Encoignure St-Philippe et Royale
Offrira, AUJOURD'HUI, 6 du courant, au bel assortiment de
Marchandises Sèches de Printemps.
— COMPRENANT —
2000 yardes BAREGE ANGLAIS à 12½ et 15 cts la yarde, toutes les couleurs.
5000 yardes BAREGE ANGLAIS à 20 cts la yarde
ROBES BAREGE ANGLAIS, deux et sept volants de $3 à $5 la robe.
ORGANDIS à 25 cents la yarde
Et un assortiment de
BRILLANTS BLANCS
BATISTES,
JACONATS,
LAWNS
SOIERIES FOULARDS DE PRINTEMPS à 50 cents la yarde.
MARCHANDISES DU PAYS, à bon marché, &c.
CHALES EN BAREGE.
BOURNOUS EN BAREGE, avec capuchon.

ADMIRABLE CHOIX
DE
Riches Nouveautés
DE
PRINTEMPS.
E. GUITTARD,
Encoignure Royale & Ste-Anne,
Offre respectueusement aux dames, un grand choix exquis et varié de belles marchandises,
à très bon marché
Telles que:
JACONNAS français à 15 cts. la yarde.
ORGANDIS français à 15 cts la yarde.
DESINDE UNI à 12 cts la yarde.
MOUCHOIRS BATISTE par fil à 75 cts la dz
PERSE très belle pour rideaux à 20, 30 et 35 cts la yarde.
MALAKOFFS 20 cercles pour $1.50.
TOILE pur fil extra fine, pour chemise, à $1.50 la 1/2 pièce.
ROBES Organdis Pompadour, 2 jupes et à volants.
RIDEAUX tul brodé à $7.75 la paire
GRAND ASSORTIMENT DE
TOILES A DRAPS et pour chemises
MOUSSELINES brochées et jacquard,
DAMASSÉS pour nappes et serviettes.
DENTELLE noire pour mantelets,
MARQUISES, TAPIS de table,
DESCENTE DE LIT, MITAINES de filet.
Soieries de Printemps &c. &c.

15,000 YARDES
BATISTE IMPRIMÉE
à 25 cts. la yarde,
Chez Dr MONTROND & GALLOT
COIN CANAL & DAUPHINE
2000 MOUCHOIRS BATISTE
à ourlets, baguettes et vignettes
Pour dames et messieurs, à
50 p 0/0 au dessous du cours
300 Mantelets soie noire à $4.
[illegible]

Demande d'associé.

UNE maison faisant l'importation des vins, dans des conditions d'avenir, demande un associé disposant d'un capital de cinq à six mille piastres. [illegible] S'adresser par lettre, poste-office, boîte D. No 113.

AVIS AUX ARCHITECTES
CONSTRUCTEURS ET AUTRES

A VENDRE — L'élégant escalier double en chêne de Hollande, avec rampe en bronze doré, &c. [illegible]
J. LEVOIS & Co.
Enc. Canal & Bourbon.

PLANTES! PLANTES!!

Monsieur Magne prévient les amateurs qu'il vient de recevoir par le steamer De Soto, de New-York, un assortiment composé de deux mille plants d'ornement et d'agrément, 3000 rosiers perpétuels et autres, 6000 arbres fruitiers variés, 200 plants [illegible]. Le magasin est situé au No 12, rue de Chartres, ci-devant Condé, entre St Anne et Madison, maisons Pontalba.

A vendre à des conditions raisonnables.

Plusieurs beaux magasins donnant un bel intérêt. Plusieurs belles résidences avec de grands terrains, dans la rue de l'Esplanade. Plusieurs grands terrains situés dans la rue de l'Esplanade et ayant 200 pieds de profondeur. Des résidences dans la rue St Charles. Des résidences dans les rues Bourbon, St Pierre, Quartier, Rempart, Claiborne, Orléans et dans différentes parties de la ville. Plusieurs beaux lots emplacements et plusieurs situés dans le Troisième District non loin de la rue de l'Esplanade.
S'adresser au No 47, Passage de la Bourse.

LA société existant en cette ville sous la raison de DUPEIRE & DEFFEZ est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. M. Oscar Dupeire reste seul chargé de la liquidation de ladite société.
Nouvelle-Orléans, le 9 février 1860.
O. DUPEIRE.
E. DEFFEZ.

GENIEVRE de Hollande: 15 pipes de la marque Stomp & Bost, en débarquement du navire Baden, arrivé du Havre, à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

LAINE du Mexique — 250 balles, en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier.

CERISES et fruits à l'eau-de-vie. [illegible]

CIGARES de la Havane — [illegible] A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane — [illegible] A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane — [illegible] A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane — [illegible] A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas.

CIGARETTES de la Havane — [illegible] A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas.

BŒUF — 50 barils mess pour les familles. A vendre par G. PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille-Levée.

JAMBONS — 60 tierçons jambons Duffield, passés au sucre. A vendre par G. PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille-Levée.

BACON — Epaules, plats côtés et jambons. A vendre par G. PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille-Levée.

WHISKEY d'Irlande — 1 poinçon whiskey d'Irlande en demijohn, à vendre par BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille Levée.

BALANCES
A PLATE-FORMES
BREVETÉES,
DE FAIRBANKS.

Fabriquées seulement par les INVENTEURS PRIMITIFS et adaptées à toutes les opérations du pesage.

ENTRE AUTRES
BALANCES POUR ENTREPOTS,
BALANCES POUR MAGASINS de toute grandeur,
BALANCES POUR FONDERIES,
BALANCES POUR FOIN ET CHARBON,
BALANCES POUR CHEMINS DE FER,
BALANCES POUR PHARMACIENS.
Nous fabriquons aussi et nous vendons à PRIX RÉDUITS
Des Leviers, Cadres et Crochets
De qualité supérieure et destinés au pesage du sucre, du coton, du tabac, etc., etc.

Nous croyons devoir mettre particulièrement le public en garde contre les contrefaçons des imitations de nos balances, lesquelles sont adressées en vente dans cette ville sous quelques Etats du Sud, et qui, dans beaucoup de cas portent notre estampille.
FAIRBANKS & Co.
Principal entrepôt de balances du Sud,
No 91, rue du Camp

MAISON TIBLIER,
Encoignure Dumaine et Chartres.

LE soussigné informe les dames et le public en général qu'il vient de recevoir, et qu'il a en vente aux mêmes prix, un très grand assortiment de marchandises de saison: [illegible]
H. TIBLIER
Encoignure Dumaine et Bourbon

QUINCAILLERIE
AU PRIX COUTANT

LE soussigné, partant pour l'Europe le 1er mai prochain, vendra, à partir de ce jour, tout son stock de quincaillerie au prix coûtant. [illegible]
L. BUJAC,
No 27, rue Vieille Levée.

QUINCAILLERIE et COUTELLERIE
EN LIQUIDATION.

[illegible]

ŒIL ET OREILLE.

LE Dr. VON MOSCHZISKER,
Oculiste et Spécialiste pour les maladies de l'oreille.
124, rue du Canal, au-dessus de la Banque de l'Union.

RESTAURANT DES AMIS.
Rue St Philippe 27, entre Chartres et Levée
TENU PAR
FORGET PHILIPPE.

LE propriétaire du RESTAURANT DES AMIS informe le public et ses clients que cet établissement est [illegible].

NEW YORK
HOTEL DE L'AMERIQUE
DU SUD,
537 Houston Street, près Broadway, 537
(AUTREFOIS 53 WALKER STREET)

M. LAURENT SENS, des ci-devant Pyrénées [illegible] [illegible]

Machine à chocolat à louer.

A LOUER de suite et à des conditions avantageuses, UNE MACHINE A CHOCOLAT [illegible]

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Lac Borgne [illegible]
Nile Orléans, 4 février 1860

AVIS est donné aux actionnaires de cette Compagnie que [illegible]
DAVID STICKNEY, secrétaire

LE FOURNEAU
SACCHAROMETRE
à BAGASSE,
Patenté le 21 juillet 1857. — Equipage et clarificateur à la vapeur, patentés en 1855 et 1859.

[illegible] FOURNEAUX PERFECTIONNÉS POUR LE CHARBON, SOUS LES BOUILLOIRES OU SOUS LES CHAUDIÈRES [illegible]

William J. Fort, habitation Magnolia, Pointe Coupée. [illegible]
GEORGE M. LONGACRE, rue Natchez, No 26, Nouvelle-Orléans.

CHAMPAGNE,
CHARLES FARRE,
SUCCESSEUR DE MAX SUTAINE & CO.
— Reims —

FOURNISSEUR des Cours de France, d'Espagne, de Prusse et du célèbre Wellington Club de Londres. Vins de Sillery Cabinet Impérial et grand Crémant anglais, à vendre par les agents [illegible]

Demande de Cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière qui sache bien faire la cuisine française. [illegible]

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 66.
Un grand assortiment de musique pour Piano, Chant, &c. &c.

PIANOS! PIANOS!
AGENT
De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle
SEUL AGENT DES
Instrumens de Sax,
Fournisseur des musiques de l'Empereur
HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES
FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX

Lion & Pinsard,
54 et 56, ancien Nos 66, rue Royale encoignure Bienville

VIENNENT de recevoir par le navire [illegible], l'Empire City, de New York, un assortiment de [illegible]

REÇU par le steamer Empire City, de New York — 8 douzaines de peignes à chignon, en ivoire, article nouveau, chez LION & PINSARD, enc. Royale et Bienville

CRAVATES — LION & PINSARD, 54 et 56 rue Royale, encoignure Bienville — Viennent de recevoir par la voie du Nord, 400 douzaines de cravates de toutes sortes, haute nouveauté parisienne.

EVENTAILS — Reçu par le Caraca, du Havre — quelques douzaines d'éventails nouveaux, forme à soufflet, chez LION & PINSARD, rue Royale, enc. Bienville

EN débarquement: 1 caisse de [illegible] boîtes truffes du Périgord. 10 caisses de 10 1/2 boîtes petits pois de Nantes; 4 do haricots verts; 4 do flageolets; 2 do de 30 boîtes champignons de Paris; 40 do de 200 boîtes sardines B. Guillou. A vendre par HENRY VALETON, 27, 29 et 31 rue Bienville

EN débarquement du navire Atlantic, de New York — 100 paniers Champagne Piper Heidsieck, en pintes et quarts, à vendre par J. N. CURIEN, 29, rue Toulouse.

A VENDRE par les soussignés:
200 barriques de vins vieux de divers crus.
100 do de vins 1858 et 1856 de divers crus.
[illegible] de vins d'ordinaire de divers crus.
50 paniers de vin de Champagne, expédiés par le duc de Montebello.
[illegible] de vin de Bourgogne consignés par la Société des Grands Vins
LAFFITTE & DEFFAROX
130, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre